

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

unique parcellaire, préalable à la déclaration d'utilité publique et de classement dans le domaine public relative à la requalification de la venelle de Paris sur la commune de Villeneuve-sur-Lot

Il sera procédé, à la demande de la commune de Villeneuve-sur-Lot, à l'enquête publique unique parcellaire, préalable à la déclaration d'utilité publique et de classement dans le domaine public relative à la requalification de la venelle de Paris sur la commune de Villeneuve-sur-Lot, **du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 à 17h00.**

Les pièces du dossier ainsi que trois registres d'enquête (DUP, enquête parcellaire et classement dans le domaine public), ouverts par le commissaire enquêteur, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en la mairie de Villeneuve-sur-Lot afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie :

**Mairie de Villeneuve-sur-Lot
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
Boulevard de la république
47307 Villeneuve-sur-Lot cedex**

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Guy Marchet, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

A la mairie de Villeneuve-sur-Lot:

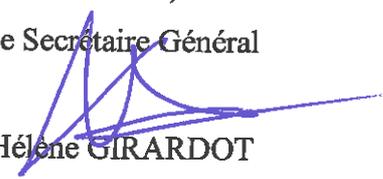
- **le lundi 19 mars de 9h à 12h ;**
- **le mercredi 28 mars de 9h à 12h ;**
- **le jeudi 12 avril de 9h à 12h**
- **le vendredi 20 avril de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne et à la mairie de Villeneuve-sur-Lot ainsi que sur le site internet des services de l'État.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité, prononcés par le préfet de Lot-et-Garonne et une décision de classement dans le domaine public communal prise par le conseil municipal de Villeneuve-sur-Lot. Les personnes à contacter pour obtenir plus de renseignement sur le présent dossier sont : Sophie Deghaye, Responsable du Service Habitat, Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat, 05.53.49.68.41.

Agen, le 26 FEV. 2018

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Hélène GIRARDOT